CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

SEANCE DU 17 JUILLET 2025

DELIBERATION N° 2025-044

Objet : Modalités d'attribution de bourses d'études pour le « *European MSc in Molecular Pathology* ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.821-1 ;
Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;
Vu la délibération n°2024-001 du 9 janvier 2024 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'arrêté n°116-2024 du 23 janvier 2024 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens d'Université Côte d'Azur ;
Vu l'avis favorable du Conseil Académique du 17 juillet 2025 ;
Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Ali DOUAI, Vice-président Formation & Innovation Pédagogique ;

Considérant qu'en qualité d'Etablissement Public Scientifique Culturel et Professionnel expérimental, Université Côte d'Azur est autorisé à instituer des aides spécifiques au bénéfice de ses étudiants ;

Approuve la procédure d'attribution de bourses d'études pour le *« European MSc in Molecular Pathology »*, comme annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 18 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions.

Membres en exercice : 38
Quorum : 19
Membres présents et représentés : **25**

Fait à Nice, le 17 juillet 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE **: 2025-044**
TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITES LE : 30 juillet 2025
PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITE COTE D'AZUR LE : 30 juillet 2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :
En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Modalités d'attribution de bourses d'études
European MSc in Molecular Pathology
Partenaire : Entreprise Johnson & Johnson

Le principe et le fonctionnement de ces bourses sont décrits ci-dessous.

Principe :
L'existence même de bourses d'études d'Excellence. La réussite académique des étudiants réside le plus souvent dans leur capacité à réaliser leurs études dans un environnement matériel serein. Encore trop d'étudiants à fort potentiel de réussite doivent se soucier de gagner leur vie en même temps qu'ils suivent les enseignements. Par ailleurs, cette bourse est aussi un moyen de valoriser de très bons profils internationaux notamment et de faire ainsi rayonner Université Côte d'Azur au niveau international.
Afin de valoriser les talents de nos programmes d'Excellence, il est prévu de proposer des bourses d'études touchant aux valeurs d'Egalité des chances et d'Inclusion. Un montant maximum de 5000€ par/an/étudiant sera attribué au(x) lauréat(s). L'enveloppe globale allouée à ces bourses d'Etudes sera à la hauteur maximum de la subvention que le programme *European MSc in Molecular Pathology* recevra de ses partenaires privés (Ressources propres).
Les étudiants lauréat.es ne seront pas exonérés des frais de formation.

Conditions :
1. Est éligible à ces bourses d'études tout étudiant.e candidat.e puis inscrit.e dans le programme *European MSc in Molecular Pathology.* Chaque étudiant.e devra constituer un dossier indiquant :
   - Un CV détaillé
   - Ses résultats académiques détaillés incluant au minimum sa dernière année d'étude
   - 2 lettres de recommandation
   - Une lettre de motivation
   - Une copie du contrat de travail
2. La bourse sera délivrée en une fois au 1er semestre académique sous réserve de l'inscription de l'étudiant.e à la formation.
3. La bourse d'étude sera accordée pour l'année en cours et fera l'objet d'une reconduction automatique à condition que l'étudiant.e ait fait preuve d'assiduité et ait obtenu un résultat supérieur à 14/20 de moyenne générale en première année. Si ces 2 critères sont respectés, la bourse sera automatiquement reconduite sans que le lauréat ne doive faire acte de candidature en fin d'année 1.
4. Il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité pour accéder à cette bourse d'études.
5. Cette bourse n'est pas cumulable avec d'autres bourses d'études hormis la bourse de mobilité IdEx.
6. En cas d'annulation de l'inscription, d'abandon de la formation ou d'absences répétées et injustifiées, le montant versé de la bourse devra être restitué.
7. Si le lauréat de la bourse doit redoubler/interrompre ses études pour raisons médicales justifiées, la bourse sera suspendue l'année du redoublement/de l'interruption des études mais sera réattribuée au lauréat dès l'inscription en deuxième année du programme.

Procédure d'attribution :
Un appel à candidature sera lancé sur le site web du MSc/MIO et sur les réseaux de communication associés (Media sociaux UniCA, etc). Les dossiers de candidature seront recueillis par l'équipe pédagogique du MSc, l'éligibilité sera validée par la Direction du *European MSc in Molecular Pathology* IdEx d'Université Côte d'Azur en lien avec la Direction Opérationnelle du Programme Formation IdEx.

Calendrier : Les sélections des étudiants candidats à la bourse se feront entre juin et octobre.

LEX persona
You can trust each other

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.

Signé électroniquement sur Sunnystamp par Stéphane AZOULAY
Le 24/07/2025